



99 bis Avenue du Général Leclerc – 75014 PARIS

Site : www.sitecommunistes.org

Hebdo : Communistes.hebdo@wanadoo.fr

E'mail : communistes2@wanadoo.fr

01-03-2015

Contre la casse du droit du travail et les droits syndicaux Agir vite

Valls a réuni les centrales syndicales et le Medef pour présenter le projet de loi concernant la « modernisation du dialogue social » qu'il présentera fin mars, début avril au conseil des ministres avant adoption par l'assemblée nationale avant les congés d'été.

Valls a repris l'essentiel des exigences du Medef concernant les droits syndicaux à l'entreprise déjà très réduits depuis des décennies

Cette conception du « dialogue social » façon Medef et ses valets a déjà fait beaucoup de dégâts. Force est de constater que les centrales syndicales s'y prêtent volontiers, même si elles ont refusé un accord sur le sujet en janvier dernier face au mécontentement des travailleurs...

Le patronat s'est toujours opposé aux droits syndicaux. Sans refaire l'histoire du syndicalisme rappelons que tous les droits du travail, les droits syndicaux ont été arrachés pied à pied aux tenants du capital au prix de luttes puissantes et d'une violente répression qui s'est traduite par des dizaines de morts.

C'est à cette volonté des travailleurs à s'organiser face à l'exploitation capitaliste que le patronat et les pouvoirs successifs à sa solde s'attaquent sans cesse. La raison en est simple, le droit syndical, c'est le droit de revendiquer, c'est le droit d'organiser les luttes pour obtenir satisfaction sur les revendications. Qu'en serait-il si ces droits n'existaient pas ? Rappelons que le travail de nuit des enfants a été interdit suite aux luttes puissantes sur le temps de travail qui a limité également la semaine de travail à 48 heures.

Les droits syndicaux se sont renforcés au rythme des luttes continues. La création des syndicats d'entreprise, des délégués du personnel, des comités d'entreprise, des comités d'hygiène de sécurité et des

conditions de travail ont permis au fil des luttes sociales des avancées très importantes : retraites, congés payés, protection sociale, conventions collectives, entreprises et services publics, augmentations des salaires importantes, instauration d'un salaire minimum, réduction du temps de travail, la liste des acquis sociaux est très longue, elle s'est construite en fonction du rapport de force, de la force des luttes contre le capital exploiteur. C'est une règle intangible. Le patronat reprend ce qui lui a été arraché par les luttes dès que le rapport de force est en sa faveur. Il n'a jamais supporté que son pouvoir d'exploiter à sa guise lui soit contesté.

Depuis une trentaine d'années, les centrales syndicales les plus organisées, les plus influentes ont modifié leur stratégie, transformant les institutions représentatives du personnel en lieu de « dialogue social », négligeant et abandonnant progressivement le terrain des luttes.

Les conséquences ont été immédiates :

- Suppression de l'autorisation de l'Inspection du Travail concernant les licenciements (on sait ce qu'il en est 30 ans après),
- Election des délégués du personnel d'abord tous les ans, puis repoussées tous les deux ans, et aujourd'hui tous les quatre ans,
- Délégation unique du personnel dans les entreprises de moins de 200 salariés, ce qui a divisé par deux la représentation syndicale dans les entreprises,
- Suppression de la désignation des délégués syndicaux par leurs organisations, etc... Tout ceci présenté au nom de la défense de l'emploi, ce qui, au regard de la situation actuelle s'avère être une véritable fumisterie.

Le but recherché par le patronat est de supprimer toutes les contraintes à la formation du profit. Le droit syndical, même dans le rapport de force actuel, constitue un obstacle essentiel au droit de licencier, d'aggraver l'exploitation, de précariser le travail, d'utiliser et de rémunérer la force de travail au gré des patrons.

Aujourd'hui, c'est Valls qui joue le chef d'orchestre du Medef pour aller plus loin dans la casse du droit du travail. Toutes les institutions sont visées : les délégués du personnel, les comités d'entreprise, les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, les négociations annuelles obligatoires sur les salaires...

Nous reviendrons plus en détail sur les mesures envisagées par le pouvoir, mais il ne faut pas attendre qu'elles soient annoncées, il faut engager la lutte tout de suite.

Ce n'est pas pour rien que Valls va dévoiler ses propositions fin mars début avril, après les élections départementales...

Le vote pour Communistes aux élections départementales contribuera à construire le rapport de force politique nécessaire dont les travailleurs et le peuple ont besoin.

Les centrales syndicales CGT et FO ont annoncé une journée interprofessionnelle de grèves et de manifestations le 9 avril, il faut tout faire dès aujourd'hui pour qu'e cette journée soit puissante et massive.